



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 109834

Texte de la question

Dans le cadre de l'audit décidé par le Gouvernement sur l'accélération de la création des bureaux d'exécution des peines, les rapporteurs ont formulé plusieurs recommandations. Ils proposent notamment de doter les TGI dépourvus de projets finalisés d'un comité de projet impliquant l'ensemble des responsables. M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le garde des sceaux, ministre de la justice, de bien vouloir lui indiquer les perspectives de son action ministérielle s'inspirant de cette proposition.

Texte de la réponse

Le garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire qu'à ce jour tous les tribunaux de grande instance ont mis en place un bureau de l'exécution des peines (BEX). La réalisation de cette action a impliqué pour les juridictions la constitution d'un comité de pilotage réunissant les responsables des juridictions ainsi que les magistrats du siège et du parquet et les fonctionnaires. Le rôle de ce comité a été spécifiquement détaillé dans le guide méthodologique sur l'organisation du BEX, diffusé dans l'ensemble des juridictions dès le mois de mars 2006. Par circulaire du 14 juin 2006 relative au suivi de l'implantation des BEX, le secrétaire général du ministère de la justice a confirmé la nécessité de constituer de tels organes de pilotage. Après avoir conduit la mise en place du BEX, le comité de pilotage assure désormais un rôle de suivi et d'accompagnement de l'activité de ce service.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 109834

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 novembre 2006, page 11755

Réponse publiée le : 3 avril 2007, page 3408